

# SOMMET CLIMATE CHANCE EUROPE

07-08 mars 2022

#SCCE2022



## Commande publique : un accélérateur du Pacte vert pour l'Europe

### Description :

La commande publique, notamment celle des collectivités locales, joue en Europe un rôle économique essentiel. Ainsi l'intégration des enjeux climatiques dans les appels d'offre peut être un levier très puissant pour dynamiser les filières économiques et accélérer les évolutions techniques, notamment dans le domaine du bâtiment ou de la mobilité, comme pour renforcer les mouvements de relocalisation et développer les circuits courts alimentaires. La commande publique en Europe étant très encadrée par la législation de l'Union, ces réglementations permettent-elles aujourd'hui d'accélérer les transitions ou, au contraire, les freinent-elles ? Sur quels points faut-il prioritairement faire évoluer le droit européen ?

**Président :** Prof. Roberto Louvin, professeur de droit public comparé, Université de Trieste

**Modérateur :** Christophe Amoretti-Hannequin, Directeur finance responsable et achats, France urbaine

### Interventions :

- Prof. Robert Louvin, Université de Trieste
- Prof. François Lichère, Chaire de droit des contrats publics, Université Lyon 3
- Maurizio Mariani, Eating City
- Nadège Noisette, Ville de Rennes
- Hervé Fournier, Ville de Nantes
- Prof. Roberto Caranta, Université de Turin, Sapiens Network
- Christophe Amoretti-Hannequin, France urbaine

### Résumé des échanges :

- La commande publique constitue à elle seule 14 % du PIB européen, soit environ 2000 milliards d'euros. En assumant un rôle plus proactif, à même d'entraîner le secteur privé vers un verdissement de toutes les activités, la commande publique peut induire des changements profonds dans les modes de vie européens, pour s'adapter au changement climatique et atténuer l'empreinte carbone du continent. Une des questions qui se pose dès lors est celle de l'évolution du cadre juridique et réglementaire européen en vue d'atteindre ces objectifs ambitieux.

# SOMMET CLIMATE CHANCE EUROPE

07-08 mars 2022

#SCCE2022



- Imaginer un avenir désirable pour la commande publique exige peut-être de la repenser à partir du rapport de l'homme au droit et à la nature. Si, à la suite de Descartes, l'homme s'est longtemps cru "maître et possesseur de la nature", avec la crise environnementale, cette conception absolutiste et utilitaire de l'environnement a fait long feu. L'émergence d'une "classe écologique" (Latour) laisse présager d'une évolution profonde du droit : l'état de la tradition "légalitaire" française (légicentrisme) se desserrant peu à peu au profit de nouvelles formes de gouvernance partagée et de "soft laws", en quête d'une légitimité sociale et écologique accrue. Il faut se préparer à l'inclusion de nouveaux droits pour les générations futures, mais également pour les non-humains et les non-vivants (animaux, plantes, sources hydriques, etc.). Pour trouver un nouvel équilibre et adopter un comportement plus résilient, il faudra donc en passer par une "alphabétisation écologique" du droit – dont les balbutiements actuels bénéficient déjà à la commande publique.
- La loi Climat et résilience, adoptée en France le 22 août 2021, promeut le verdissement de la commande publique, notamment à travers son article 35 (sur les schémas de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, SPASER). L'Union européenne devrait s'en inspirer, car aucune réforme n'est prévue pour augmenter le taux actuel de 10-13 % d'achats publics SER. Nonobstant, la nouvelle loi française en la matière est elle-même perfectible, du fait de sa contrainte juridique modérée. Certes, pour la commande publique, au moins un critère de choix doit « prendre en compte » la dimension environnementale. Mais en quel sens la prend-il en compte ? Pas de pondération minimale ! Le poids de cette clause est limité. La véritable innovation consiste dans l'obligation de recourir à des matériaux biosourcés dans au moins 25 % des rénovations lourdes, mais seulement en 2030... D'autres mécanismes incitatifs doivent être adoptés au niveau européen pour favoriser les achats publics SER, comme l'obligation de prévoir des indicateurs précis exprimés en nombre de contrats ou en valeur.
- Dans ce contexte, il faut souligner la caducité de certains préceptes du marché intérieur : la libre circulation des marchandises peut-elle vraiment s'accorder avec l'objectif de verdir la commande publique ? Une modification des textes s'impose, a minima pour les denrées alimentaires. A l'égard des autres marchés mondiaux, l'instauration d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) performant est un préalable indispensable à tout verdissement, à condition qu'il soit d'un niveau suffisant pour corriger les distorsions de concurrence. L'analyse du cycle de vie (ACV qui prend en compte le coût net total, de la production à la destruction en intégrant la moindre dépense sociale) peut enfin servir de modèle à une évolution du cadre réglementaire européen.
- Concernant l'alimentation, la commande publique peut favoriser l'émergence d'un écosystème exemplaire entre services publics et services de restauration collective. Entre 1996 et 2016, on a observé une dynamique d'industrialisation des services de restauration collective, qui a conduit à une baisse du coût des matières premières et à une hausse de la productivité. En accompagnement de la stratégie européenne "Farm to Fork", il faut mettre en place une mutualisation des achats de la restauration collective durable pour structurer la filière alimentaire en symbiose avec les territoires.
- Les villes de Nantes et Rennes ont mis en place des plans alimentaires durables et des systèmes de valorisation de la commande publique écoresponsable. Leurs retours d'expériences pointent la nécessité de mieux former les acteurs de la commande publique, à tous les niveaux (agents des collectivités, acheteurs, entreprises partenaires), aux

# SOMMET CLIMATE CHANCE EUROPE

07-08 mars 2022

#SCCE2022



mécanismes et aux enjeux SER. La rédaction, la négociation et l'exécution des marchés publics doivent faire l'objet de formations spécifiques.

## PROPOSITIONS THÉMATIQUES POUR LA MISE EN PLACE DU PACTE VERT POUR L'EUROPE

N°	Thème	Politique européenne	Proposition
P1	Marchés publics	Marchés publics (Articles 26 et 34, article 53, paragraphe 1, articles 56, 57, 62 et 114 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE).	<b>Permettre la prise en compte des externalités économiques et sociales de l'achat</b> : l'achat est aussi un acte économique qui a des impacts sur l'écosystème économique d'un territoire (« <i>multiplicateurs économiques</i> »). Mais s'il est possible de substituer au prix une analyse en cycle de vie intégrant toutes les externalités environnementales liées à la fabrication, à la maintenance et à la fin de vie d'un bien ou d'un service, le droit de la commande publique ne permet pas de valoriser les externalités économiques et sociales d'un achat. Il s'agirait de permettre à l'acheteur d'étendre le raisonnement en « coût complet », en intégrant dans son analyse les effets économiques et sociaux induits par l'achat : création ou maintien d'emplois, recettes fiscales, moindres dépenses sociales etc.
P2	Marchés publics / Agriculture	Marchés publics + PAC	<b>Prévoir une exception agricole et alimentaire pour les achats publics</b> : alors que le Pacte vert pour l'Europe s'est fixé pour ambition d'« <i>assurer la sécurité alimentaire face au changement climatique et à la perte de biodiversité</i> » et de « <i>renforcer la résilience du système alimentaire de l'UE</i> », la commande publique doit pouvoir contribuer à la relocalisation des filières agro-alimentaires. Cette exception devrait notamment permettre de prévoir des critères de proximité dans les appels d'offre, en considérant que les biens agricoles et alimentaires, parce qu'ils conditionnent la survie de chaque individu, ne sont pas des objets comme les autres, à l'instar des biens culturels.
P3	Marchés publics	Marchés publics	<b>Mutualiser les achats pour la restauration collective durable</b> afin de structurer une filière alimentaire en symbiose avec les territoires, notamment à destination des services publics comme les écoles, les hôpitaux, les Ehpad, etc...
P4	Marchés publics	Marchés publics	<b>Valoriser la politique RSE du candidat indépendamment de l'objet du marché</b> : Autoriser la valorisation des éléments de la politique sociale générale

# SOMMET CLIMATE CHANCE EUROPE

07-08 mars 2022

#SCCE2022



P5	Formation		<b>Mettre en place des ateliers de formation à la commande publique écoresponsable</b> , à destination des agents des collectivités, des acheteurs et des entreprises qui collaborent avec les collectivités, afin de bien rédiger les marchés publics.
----	-----------	--	---